

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 703

25 avril 2007

SOMMAIRE

AAM International S.à r.l.	33724	Joy Real Estate S.A.	33718
Aerium Ubstadt S.à r.l.	33719	Lennox Finance 2002-1 S.A.	33734
A-I Finance S.à r.l.	33706	Leonard Finance S.A.	33733
Amfico S.à r.l.	33727	LT Holdings S.A.	33722
Arcelor Insurance Consultants	33740	Luxembourg Elmira 4 Sàrl	33732
ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited	33718	Luxembourg Elmira 5 Sàrl	33734
Atlante International S.A.	33730	Luxembourg Elmira 6 Sàrl	33731
Bartmore	33718	Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l.	33736
Chamaeleon S.à r.l.	33698	Millem Invest S.à r.l.	33701
Charter Properties S.A.	33730	Networks Luxembourg 2(e) S.à r.l.	33744
Clarence, S.à r.l.	33698	Novator Telecom Bulgaria S.à r.l.	33712
Cowans Financing S.à r.l.	33712	Palmarosa S.A.	33737
CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l.	33725	Participations et Investissements Miné- raux	33726
CVI Global (Lux) Finance S.à r.l.	33726	Partnercom Holding S.A.	33738
Elementae S.A.	33738	P.H.I.P. International Sàrl	33739
Emap Luxembourg Holdings - Emap Lu- xembourg SeNC	33736	Ronbeton S.A.	33698
Europe Azur Investissements	33737	Salluste Holding S.à r.l.	33737
Gabian S.A.	33721	Sasoni S.A.	33721
GERES Investment S.à r.l.	33740	Syndec S.A.	33735
Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company	33721	Tenzing CFO S.A.	33732
Gottardo Strategy Fund (Lux) Manage- ment Company	33725	Thorn Finance S.A.	33731
Hottinger Asset Management Internatio- nal S.A.	33724	Titan Investments	33738
IG 1 S.A.	33726	TNIH (Luxembourg) General Partner S.à r.l.	33733
Immo-Bruck S.à r.l.	33739	TVT Travel S.A.	33744
Intercontinental CDO S.A.	33735	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	33727
International Properties S.A.	33720	Vanguard Car Rental International Hol- dings	33736
		WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l.	33723

Clarence, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 60.789.

Le bilan et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour CLARENCE, S.à r.l.

C. Pierard

Gérant

Référence de publication: 2007007371/3465/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06500. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Ronbeton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 38.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2006

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue l'an deux mille six, le dix-sept septembre à dix heures, au siège social à Roeser, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Il est porté à la connaissance des tiers que l'administrateur,

Monsieur Roger Carpi, industriel, demeurant à F-57000 Metz (France), 7, rue Franché D'Esperé, est décédé.

Monsieur Jonathan Carpi, administrateur, demeurant à F-57000 Metz (France), 2, place de la Comédie, est nommé administrateur de la société en remplacement de l'administrateur sortant pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Par ailleurs, les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué en place étant arrivés à échéance, ceux-ci sont renouvelés pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société est désormais composé des membres suivants, et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Jonathan Carpi, administrateur, demeurant à F-57000 Metz (France), 2, place de la Comédie.

- Monsieur James Carpi, industriel, demeurant à F-57000 Metz (France), 2, Place de la Comédie (administrateur-délégué).

- Monsieur Ivan Carpi, industriel, demeurant à F-57000 Metz (France), 5, rue Lafayette.

De même, le mandat du commissaire aux comptes,

Monsieur Silvio Esposito, demeurant Moulin de Regnier Lauvallières, F-57645 Noisseville (France)

est arrivé à échéance. Il est également renouvelé pour une période de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Roeser, le 17 septembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007008124/503/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Chamaeleon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 124.525.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Serge Kinnen, décorateur, né à Luxembourg, le 27 mars 1964, demeurant à L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains.

2.- Madame Patricia Nelles, sans état, née à Luxembourg, le 22 octobre 1968, épouse de Monsieur Serge Kinnen, demeurant à L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CHAMAELEON S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'activité de décorateur-étalagiste avec commerce de tous articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Niederdonven.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Article 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Serge Kinnen, décorateur, demeurant à L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains, vingt-quatre	24
2.- Madame Patricia Nelles, sans état, demeurant à L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains, soixante-seize	76
Total: cent	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

La présente société est constituée entre les époux Monsieur Serge Kinnen et Madame Patricia Nelles, tous les deux prénommés.

Par conséquent, les comparants déclarent que la présente société constitue une société familiale au sens de l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains.
- 2.- L'assemblée désigne Monsieur Serge Kinnen, décorateur, né à Luxembourg, le 27 mars 1964, demeurant à L-5433 Niederdonven, 8, rue des Romains, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Kinnen, P. Nelles, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 février 2007, vol. 540, fol. 88, case 1. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033597/231/118.

(070029205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Millem Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.478.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and Ton Zwart, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MILLEM INVEST SARL.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of Twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Fabrice Geimer and Ton Zwart, les deux ayant adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MILLEM INVEST S.À R.L.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent,

augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 31CS, fol. 92, case 4. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Thill.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032985/242/294.

(070028247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

A-I Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.480.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and Ton Zwart, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name A-I FINANCE Sarl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

Resolutions of the Sole Partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Fabrice Geimer and Ton Zwart, les deux ayant adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination A-I FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 31CS, fol. 92, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Thill.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032986/242/294.

(070028251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Novator Telecom Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 113.357.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2006 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, en date du 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007033021/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04829. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Cowans Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.479.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and Ton Zwart, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the

obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name COWANS FINANCING Sarl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euros (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Fabrice Geimer and Ton Zwart, les deux ayant adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination COWANS FINANCING S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 31CS, fol. 92, case 3. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Thill.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032987/242/294.

(070028249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Bartmore, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.502.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 décembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2006, volume 31CS, folio 11, case 6, que l'Assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007033038/211/22.

(070028391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

ArvinMeritor Investment (Luxembourg) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.358.

Par résolution signée en date du 7 février 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur Mark Anthony Brkljacic de son mandat de gérant avec effet au 17 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033054/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Joy Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.623.

Ex

12 février 2007

Les démissions de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et Madame Palmira Bottalini de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), et Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, né le 4 mai 1943 à Esch sur Alzette (Luxembourg), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

JOY REAL ESTATE S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033039/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04781. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Aerium Ubstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.359.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January,

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM FGG PROPERTIES, S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.717, here represented by Mrs. Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal; and

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.987, here represented by Mrs. Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the person appearing will also remain annexed to the present deed.

Such appearing persons, declaring to act in their capacities as the sole shareholders, (the «Shareholders») of AERIUM UBSTADT, S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.359, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 6th day of January, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 702 of 6th day of April 2006 (the «Company»), have required the undersigned notary to state the following resolutions:

Resolutions

The partners decide to transfer the registered office of the company from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5. first sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven».

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The appearing parties, represented as stated hereabove declare that the registered office of the Company is transferred with effect as of 1st January 2007.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing parties, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

AERIUM FGG PROPERTIES, S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 104.717, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; et

LDV OPPORTUNITY I PROPERTIES, S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 117.987, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les procurations des associés, signées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

Lesquels comparants, déclarant agir en leur qualité de seuls associés, (les «Associés») de AERIUM UBSTADT, S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.359, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant en date en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 702 du 6 avril 2006 (la «Société») ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Résolutions

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. 1^{re} phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent donner effet rétroactif au premier janvier 2007 audit transfert du siège social de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celle-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 71, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 février 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007033392/202/89.

(070029231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

International Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.167.

Ex

22 janvier 2007

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL PROPERTIES S.A.
A. De Bernardi / L. Vegas-Pieroni
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033040/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.214.

Ex

12 février 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
SASONI S.A.
M. Kara / R. Scheifer-Gillen
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033041/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Gabian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 98.132.

Le bilan au 31 décembre 2005 en annexe annule et remplace celui enregistré le 23 novembre 2006 sous la référence LSO BW / 06260 et déposé le 27 novembre 2006 - Réf. L060128307.04

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007033117/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05108. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 78.718.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue en date du 15 février 2007 que Monsieur Walter Frigerio, demeurant professionnellement au 76-78, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Au terme de cette nomination, le Conseil d'Administration se composera désormais de la manière suivante:

- Walter Etter, Membre de la direction, BANCA DEL GOTTARDO, Lugano

- Stuart Alexander, Membre de la direction, BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- Carlo Broggi, Membre de la direction, BANCA DEL GOTTARDO, Lugano
- Walter Frigerio, Membre de la direction, BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg

Pour extrait conforme

GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY

Signature

Référence de publication: 2007033045/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

LT Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.573.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LT HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.573, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 89 du 11 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte sous seing privé en date du 28 août 2001, publié au Mémorial C numéro 728 du 13 mai 2002;
- suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 255 du 10 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au premier mercredi du mois d'octobre à 10.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

5) Suppression des 2 catégories A et B des administrateurs et modification du régime actuel de signature.

6) Modification afférente du dernier alinéa de l'article 7 des statuts.

7) Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier mercredi du mois d'octobre à 10.00 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois d'octobre à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer les deux catégories A et B des administrateurs de la société et de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Vincenzo Arnò comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer en son remplacement comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Les autres administrateurs de la société à savoir Madame Romaine Scheifer-Gillen et Monsieur Jacopo Rossi sont confirmés dans leurs fonctions.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 58, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033432/231/89.

(070028463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

WM Reuler (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.044.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.447.

En date du 26 juillet 2006, WM ALAMEDA (GIBRALTAR) LIMITED a cédé la totalité de ses 8.044 parts sociales à WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

En conséquence, WHITE MOUNTAINS HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l. détient la totalité des 8.044 parts sociales et devient l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007033046/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Hottinger Asset Management International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.511.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Rodolphe Hottinger, Président

(résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse)

Frédéric Hottinger, Vice-Président

(résidant professionnellement à CH-8027 Zürich, 55, Dreikönigstrasse)

Paul de Pourtales

(résidant professionnellement à Nassau/Bahamas, West Bay Street)

Elo Zisman Rozencwajg

(résidant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard G.D. Charlotte)

Commissaire aux Comptes:

PricewaterhouseCoopers S. à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007033047/7/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

AAM International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.935.550,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.477.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport effectif le 29 décembre 2006, signé entre AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC. une société constituée au Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son administration centrale au One Dauch Drive, Detroit, 98211-1198 Michigan, Etats-Unis d'Amérique, associée de la Société, et AAM LUXEMBOURG S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, également associée de la Société, que:

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING INC., a transféré neuf cent quatre-vingt huit (988) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante Dollars U.S. (USD 50,-) chacune, de la Société à AAM LUXEMBOURG S.à r.l. précitée.

Il résulte du transfert précité que la Société a depuis le 29 décembre 2006 pour associée unique AAM LUXEMBOURG S.à r.l. précitée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 19 février 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007033048/556/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Gottardo Strategy Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.597.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société tenue en date du 15 février 2007 que Monsieur Walter Frigerio, demeurant professionnellement au 76-78, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Au terme de cette nomination, le Conseil d'Administration se composera désormais de la manière suivante:

- Walter Etter, Membre de la direction, BANCA DEL GOTTARDO, Lugano
- Stuart Alexander, Membre de la direction, BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg
- Carlo Broggi, Membre de la direction, BANCA DEL GOTTARDO, Lugano
- Walter Frigerio, Membre de la direction, BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Luxembourg

Pour extrait conforme

GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY

Signatures

Référence de publication: 2007033049/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

CVI Global (Lux) Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.087.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2007

Le 7 février 2007, l'Associé Unique de CVI GLOBAL (LUX) FINANCE II S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Herve Sarteau, résidant professionnellement au 12700, Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-949, USA, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- D'accepter la nomination de M. Gregor Klaedtke, né le 10 janvier 1965 à Luxembourg, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

Luxembourg, le 8 février 2007.

G. Klaedtke.

Référence de publication: 2007033051/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

IG 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 113.072.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 14 novembre 2006 que:

1) M. Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, avocat, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur A de la Société, avec effet immédiat.

2) Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres, directeur de sociétés, résidant 6, Ruelle des Chambres Chaudes, CH-1271 Givrins, Suisse, a bien été nommé administrateur A de la Société le 14 novembre 2006 et non le 13 octobre 2006. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue d'approuver les comptes au 31 décembre 2006.

3) Les mandats de Samia Rabia (administrateur A), François Brouxel (administrateur A) et Michael Chidiac (administrateur ordinaire) de la Société ont été confirmés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007033050/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

CVI Global (Lux) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.769.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 7 février 2007

Le 7 février 2007, l'Associé Unique de CVI GLOBAL (LUX) FINANCE S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Hervé Sarreau, résidant professionnellement au 12700, Whitewater Drive, Minnetonka, MN 55343-949, USA, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;

- D'accepter la nomination de M. Gregor Klaedtke, né le 10 janvier 1965 à Luxembourg, résidant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée;

Luxembourg, le 8 février 2007.

G. Klaedtke.

Référence de publication: 2007033053/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Participations et Investissements Minéraux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 53.179.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 15 décembre 2006, les actionnaires ont nommé Monsieur Marcos de Azevedo Ferreira França, demeurant au 131, rua Abade Ramos, 22461-090 Rio de Janeiro, Brésil, en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2007 et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033056/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

La liste des signatures autorisées de l'UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A. est complétée par l'ajout de
- Monsieur Francis Guerra, nommé «Membre de la Direction»,

(La Banque est engagée par la signature collective à deux, exercée par les Administrateurs, les Membres de la Direction et les Adjointes à la Direction. Les Cadres sont titulaires de la procuration collective à deux. Ils ne peuvent pas signer entre eux)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

M.-P. Mockel / V. Waltregny

Référence de publication: 2007033055/1670/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Amfico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.299.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of January,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RABO MERCHANT BANK N.V., a public limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Croeselaan 28, 3521 CB Utrecht, The Netherlands, registered in the Company Register of Utrecht under number 30096888,

represented by Mr. Bertrand Job, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 31, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

- that it is the sole shareholder («Sole Shareholder») of AMFICO S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, dated July 12, 2002 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1391 of 25 September 2002, and whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 December 2006, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

- that the shareholder has taken the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital with an amount of € 50,000.- (fifty thousand euro) in order to raise it from its present amount of € 10,300,000.- (ten million three hundred thousand euro) to € 10,350,000.- (ten million three hundred fifty thousand euro) by the issuance of 2,000 (two thousand) new common shares with a par value of € 25.- (twenty-five euro) each and having the same rights as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue 2,000 (two thousand) new common shares with a par value of € 25.- (twenty-five euro) each and having the same rights as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, RABO MERCHANT BANK N.V, represented as mentioned above, hereby declared to subscribe to 2,000 (two thousand) new common shares of the Company, with a par value of € 25.- (twenty-five euro) each, and to have them fully paid up by a contribution in kind of the following to the Company:

2,500 (two thousand five hundred) Class B shares with a par value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each, representing more than sixty-five percent (65%) of the issued capital of NAMARA S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg B 117.082.

The subscriber declared that the shares to which the contribution relates are free of any pledge, lien or charge, that there exist no impediments to the transfer and contribution of such shares to the Company and that all instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to effectuate the valid transfer of the shares to which the contribution relates, to the Company.

The aggregate value of the contribution in kind made of the shares described above of NAMARA S.A. is at least € 50,000.- (fifty thousand euro). This value is confirmed in a Certificate drawn up by the Sole Shareholder acting also as subscriber of the new shares of the Company to be issued. This report refers to the financial situation of the company, the shares of which are being contributed, and the valuation of the shares.

This Certificate shall be attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

Thereupon, the Sole Shareholder resolved to accept the above subscription and payment, to allot the newly issued shares of the Company to the subscriber as described above, and to grant a power of attorney to any manager of the Company, acting individually, with power of substitution, to update the register of shares of the Company.

The Sole Shareholder further acknowledges that the value of the aggregate contribution made by the subscriber exceeds the par value of the shares of the Company that were subscribed and resolved to allot the surplus between the nominal value of the newly issued shares and the value of the contribution in kind, that is the sum of fifty one thousand one hundred and eighty-five euro fifty-nine cent (€ 51,185.59) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

«5.1. The subscribed share capital of the Company is fixed at € 10,350,000.- (ten million three hundred fifty thousand euro) represented by 414,000 (four hundred fourteen thousand) common shares with a par value of € 25.- (twenty-five euro) each.»

Costs

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding at least 65% of the share capital of NAMARA S.A., such company being incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 to avail itself of the capital duty exemption available in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately € 1,600.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

En l'an deux mille sept, le trente et un janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RABO MERCHANT BANK N.V., une société constituée en droit néerlandais, dont le siège social est à Croeselaan 18, 3521 CB Utrecht, Pays-Bas, immatriculée au Registre des Sociétés d'Utrecht sous le numéro 30096888,

ici représentée par Mr. Bertrand Job, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 janvier 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé (l'«Associé Unique») de la société AMFICO S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.391 du 25 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante mille euros (50.000,- €) afin de le porter de son montant actuel de dix millions trois cent mille euros (10.300.000,- €) à la somme de dix millions trois cent

cinquante mille euros (10.350.000,- €), par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune et ayant les mêmes droits que les parts existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre deux mille (2.000) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune et ayant les mêmes droits que les parts existantes.

Souscription - Paiement

Sur ce, RABO MERCHANT BANK N.V, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille (2.000) parts sociales ordinaires nouvellement émises avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune et les libérer entièrement par un apport en nature à la Société de:

2.500 actions de Classe B d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,-) chacune, représentant plus de soixante-cinq pour cent (65%) du capital émis de la société NAMARA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est à 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 117.082.

Le souscripteur déclare que les actions apportées sont libres de tout nantissement, gage ou charge, qu'il n'existe aucun empêchement au transfert et à l'apport desdites actions à la Société et que toutes instructions ont été données afin de réaliser toutes les notifications, enregistrements et formalités nécessaires au transfert valable des actions apportées à la Société.

La valeur totale de l'apport en nature des actions décrites ci-dessus de NAMARA S.A est égale au moins à cinquante mille euros (50.000,- €). Cette valeur est confirmée par un Certificat de l'Associé Unique agissant également en qualité de souscripteur des parts de la Société nouvellement émises. Ce rapport se réfère à la situation financière de la société dont les actions sont apportées et à la valorisation de ces actions.

Ce Certificat restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence, l'Associé Unique décide d'accepter l'apport et la libération des parts ci-dessus, d'attribuer les parts sociales de la Société nouvellement émises au souscripteur décrit ci-dessus, et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant seul, avec pouvoir de substitution, pour mettre à jour le registre des parts sociales de la Société.

L'Associé Unique reconnaît également que la valeur totale de l'apport fait par le souscripteur excède la valeur nominale des parts de la Société qui ont été souscrites et décide de répartir le surplus entre la valeur nominale des actions nouvellement émises et la valeur de l'apport en nature, soit la somme de cinquante et un mille cent quatre vingt-cinq euros cinquante-neuf cents (51.185,59 €), à un compte de prime d'apport de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«5.1 Le capital social est fixé à dix millions trois cent cinquante mille euros (10.350.000,- €) représenté par quatre cent quatorze mille (414.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- €) chacune.»

Frais

Dans la mesure où il résulte de l'apport en nature que la Société détient au moins 65% du capital de NAMARA S.A, cette société étant constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 afin de bénéficier de l'exemption du droit d'apport applicable dans un tel cas.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent environ 1.600,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Job, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, vol. 31CS, fol. 94, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007033385/212/147.

(070028755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Atlante International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 96.752.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Assemblée décide de pourvoir aux modifications suivantes au sein du Conseil d'Administration, et ce, avec effet immédiat:

- Acceptation des démissions de:

* Monsieur Patrick Hosti, administrateur;

* Monsieur Olivier Thonnard, administrateur;

- Nouvelles nominations en remplacement des administrateurs sortants:

* Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

* INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A.H., société holding sous forme de société anonyme, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 45.317, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Angelo Zito.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés, expire à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009 pour statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 février 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.À.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007033063/1429/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Charter Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 69.291.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 janvier 2007 que:

- Les mandats des membres du Conseil d'Administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André Harpes, né le 17 mars 1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Helmut Hohn, né le 26 janvier 1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12.

- Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033082/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Luxembourg Elmira 6 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.688.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 20 décembre 2006 que:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES Sàrl a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Gérard Matheis, né le 4 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire.

- Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033064/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Thorn Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.428.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 30 janvier 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033864/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Luxembourg Elmira 4 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.533.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 20 décembre 2006 que:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES Sàrl a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Gérard Matheis, né le 4 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire.

- Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033065/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04400. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Tenzing CFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.150.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 22 janvier 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007033865/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03317. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Leonard Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 82.997.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 2006 la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de pourvoir aux modifications suivantes au sein du Conseil d'Administration, et ce, avec effet immédiat:

- Acceptation des démissions de:

* Monsieur Patrick Hosti, administrateur;

* Monsieur Olivier Thonnard, administrateur

- Nouvelles nominations en remplacement des administrateurs sortants:

* Monsieur Aleksandar Vukotic, employé privé, né à Pancevo (Serbie), le 21 février 1973, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

* INTERNATIONAL TYRE COMPANY S.A.H, société holding sous forme de société anonyme, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 45.317, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Angelo Zito.

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés, expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009 pour statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 février 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.À.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007033066/1429/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

TNIH (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.475,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.848.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 20 décembre 2006 que:

- Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg, le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange;

- Monsieur Luc Sunnen, né à Luxembourg le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

Ont été nommés, avec effet au 1^{er} janvier 2007, gérants de catégorie B de la société en remplacement de Monsieur Georges Deitz, gérant de catégorie B, né à Luxembourg le 8 juin 1958, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et Monsieur Pascal Noel, né à Thionville (France) le 31 mai 1962, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement au 560, rue de Neudorf L-2220, Luxembourg, démissionnaires avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Le mandat des nouveaux gérants est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007033211/799/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04871. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Luxembourg Elmira 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.687.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 20 décembre 2006 que:

- La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES Sàrl a démissionné de son mandat de gérant unique de la Société avec effet immédiat.

- Monsieur Gérard Matheis, né le 4 décembre 1962, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire.

- Monsieur Sinan Sar, né le 5 juin 1980, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat, en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033067/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Lennox Finance 2002-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.778.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 30 janvier 2007 que Messieurs:

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommés administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Suite à cette Assemblée, le Conseil d'Administration de la Société est donc composé comme suit de:

Robert Jan Schol,

Paul van Baarle, et

Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2007034008/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Syndec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.132.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 février 2007

Les actionnaires de la société SYNDEC S.A. Société anonyme ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Abderrahim Ghelouci, gérant de sociétés, né le 3 juin 1976 à Oran (Algérie), demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, avenue François Clement, 13.

Deuxième résolution

Afin de remplacer l'administrateur démissionnaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente,

- Madame Pfeiffer Noémie, née le 14 novembre 1981 à Evian (France), demeurant à F-57190 Florange, rue de la Normandie, 11.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007033068/510/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Intercontinental CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.334.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 23 janvier 2007 que Messieurs:

- Robert Jan Schol, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jorge Pérez Lozano, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été nommé administrateurs de la Société avec effet immédiat en remplacement de

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et

- Jan-Willem van Koeverden Brouwer, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007034009/805/32.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.850,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

En date du 9 août 2004, MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT LIMITED a cédé la totalité de ses 18 parts sociales à la société MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.

En date du 9 août 2004, MACQUARIE SPECIALISED ASSET MANAGEMENT 2 LIMITED a cédé la totalité de ses 19 parts sociales à la société MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A.

En conséquence, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

MEIF LUXEMBOURG HOLDINGS S.A. détient 800 parts sociales

NM REGAL LLC détient 194 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Référence de publication: 2007033069/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03881. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Emap Luxembourg Holdings - Emap Luxembourg SeNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.029.

DISSOLUTION

Par résolution signée en date du 14 novembre 2006, les associés de la société EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS-EMAP LUXEMBOURG SeNC ont mis la société en liquidation.

L'actif net sera réparti sur les deux associés au prorata de leur participation.

En conséquence, la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033070/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04660. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Vanguard Car Rental International Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.319.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 25 juillet 2006 entre WORLDWIDE EXCELLERATED LEASING LTD., et VCR EMEA HOLDINGS LLC les 501 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- VCR EMEA HOLDINGS LLC domicilié à 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, Delaware 19901 USA détient 501 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANGUARD CAR RENTAL INTERNATIONAL HOLDINGS

F. W.J.J. Welman / P. van Denzen

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2007033071/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Palmarosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 85.500.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
PALMAROSA S.A.

A. De Bernardi / G. Diederich
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033072/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Salluste Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.209.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 9 janvier 2007 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et Abdelkrim Bouchelaghem, Patrick François Viterbo et Jean Toulouse, les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Patrick François Viterbo résidant au 22, rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris, France, détient 275 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,00.

- Abdelkrim Bouchelaghem résidant au Ens Pare Clairville Bat, 16, 41, avenue Bernard Lecache, 130011 Marseille, France, détient 125 parts sociales d'une valeur de EUR 25,00.

- Jean Toulouse résidant au 6, rue Monsigny, 75002 Paris, en France détient 100 parts sociales d'une valeur de EUR 25,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALLUSTE HOLDING S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Manager
Signatures

Référence de publication: 2007033073/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Europe Azur Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
R.C.S. Luxembourg B 69.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007033106/1219/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04909. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Partnercom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.585.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

PARTNERCOM HOLDING S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033074/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Elementae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.278.

—
EXTRAIT

Le 15 février 2007 Monsieur Flavio Becca a donné la démission de son mandat d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007033075/267/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, réf. LSO-CB06125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Titan Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 123.670.

—
EXTRAIT

Suivant un contrat de cession de parts sociales conclu le 25 janvier 2007, KKR 2006 FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, ayant son siège social C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a transféré cinq cents (500) parts sociales de la Société à CANAAN MEDIA LIMITED, ayant son siège social C/O M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, et dont la dénomination sociale a été modifiée par résolution écrite de son associé unique en date du 26 janvier 2007 en TITAN INVESTMENTS LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TITAN INVESTMENTS

Signature

Référence de publication: 2007033101/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

P.H.I.P. International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 110, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 115.950.

—
Extrait d'une cession de parts sociales du 8 février 2007

Il résulte d'un acte de cession de parts, reçu par le notaire Roger Arrensdoeff de Mondorf-les-Bains du 8 février 2007, concernant la société P.H.I.P. INTERNATIONAL SARL, ayant son siège à L-5445 Schengen, 110, route du Vin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.950, que:

1) Mme. Magdalene Borchert, rentière, demeurant à Kierspe (Allemagne) cède ses soixante (60) parts sociales de la susdite société, à Matthias Krupinski, ingénieur-diplômé, demeurant à Mettlach (Allemagne).

2) L'associé unique donne son agrément concernant cette cession de parts.

Enregistré à Remich, le 15 février 2007, REM 2007/337. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): *.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2007.

R. Arrensdoeff.

Référence de publication: 2007033077/218/18.

(070028382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Immo-Bruck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.472.

—
L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico Brück, commerçant, né à Pétange, le 6 novembre 1963, demeurant à L-8712 Boevange/Attert, 1, rue Joseph Hackin.

2.- Monsieur Pierrot Brück, employé privé, né à Pétange, le 6 novembre 1963, demeurant à L-7420 Cruchten, 3, an der Uecht.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée IMMO-BRUCK S.à r.l., ayant son siège social à L-7595 Reckange/Mersch, 1A, rue du Moulin, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.472), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 721 du 8 avril 2006.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-7595 Reckange/Mersch, 1A, rue du Moulin, à L-9186 Stegen, 1, Dikricherstrooss, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Stegen.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Brück, P. Brück, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2007, vol. 540, fol. 50, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033439/231/37.

(070028616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

AIC, Arcelor Insurance Consultants, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.333.

Extrait du procès-verbal d'une Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 janvier 2007

1. L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric Van Bladel, administrateur, suivant lettre de démission datée du 8 janvier 2007.

Elle décide, à l'unanimité, de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2007, Monsieur Egbert Jansen, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, administrateur en remplacement de Monsieur Frédéric Van Bladel.

Monsieur Jansen achèvera le mandat de Monsieur Van Bladel qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2009.

Dorénavant le Conseil d'administration se composera comme suit:

MM. Egbert Jansen
Luc Weirich
Michel Wurth

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour extrait conforme

L. Weirich / M. Wurth

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033078/571/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10746. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

GERES Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.472.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, there appeared:

AAREAL FUND MANAGEMENT S.à.r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, acting in its own name but on behalf of AAREAL, a fonds commun de placement established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and more specifically on behalf of AAREAL GERMAN RESIDENTIAL FUND - a sub-fund of AAREAL (the «Sole Shareholder») in its capacity as Sole Shareholder of GERES INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.472 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx on 7 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Associations, number 1930, 13 October 2006, page 92607;

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12 of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

The Sole Shareholder is currently holding all the one hundred and twenty-five (125) existing shares representing the entire share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Régis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company in an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve

thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) by creating and issuing one (1) new share, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) (the «New Share»), to be subscribed together with a global share premium in an amount of eighty million nine hundred fourteen thousand nine hundred (EUR 80,914,900.-) (the «Share Premium»).

The Sole Shareholder resolves to allocate the Share Premium to a special reserve account not freely distributable during one year from the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder records the subscription of the New Share by the Sole Shareholder and the full payment of the New Share, as well as of the Share Premium by a contribution in kind consisting in all the shares of AGRF GERMANY GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with corporate seat in Wiesbaden (Germany) (AGRF) held by the Sole Shareholder.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder in its capacity as subscriber of the New Share, here represented by Régis Galiotto, prenamed by virtue of a declaration/proxy being here annexed, which declared to subscribe to one (1) new share to be issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) and to pay it fully up as well as the global share premium of eighty million nine hundred fourteen thousand nine hundred Euros (EUR 80,914,900.-) by the contribution in kind hereafter described, as it has been proven to the undersigned notary who expressively acknowledged it:

Description of the contribution

One share in AGRF in the nominal amount of EUR 25,000.-, representing 100% of the outstanding share capital of AGRF, with reserves for a global amount of eighty million nine hundred fifteen thousand Euros (EUR 80,915,000.-) (the «Contributed Shares»).

Therefore, the Contributed Shares are valued at eighty million nine hundred fifteen thousand Euros (EUR 80,915,000.-) and the Sole Shareholder in its capacity as subscriber considers it prudent to continue such value to the Company.

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind

The value of the Contributed Shares has been calculated and evaluated as the date of 20 December 2006 at an amount of eighty million nine hundred fifteen thousand Euros (EUR 80,915,000.-) corresponding to the value of the Contributed Shares evaluated, among others, on the basis of the following document, which will remain here annexed:

- a valuation report of the management of the Company dated 20 December 2006 certifying the valuation of the Contributed Shares as of 20 December 2006;
- a copy of the articles of association of AGRF dated 13 September 2006;
- a copy of the balance sheet of AGRF as of 20 December 2006.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no preemption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Shares will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Share; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that the above contribution in kind consists in the increase of the share capital and a global share premium of the Company by way of contribution of at least 65% of all outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 4.1 of the Articles regarding the share capital of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) represented by one hundred twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the fiscal year of the Company from the 1st day of October until the last day of September of the following year to the calendar year.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14 of the Articles regarding the financial year of the Company so as to reflect the taken resolutions here above, and which shall read as follows:

«The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 7,000.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

AAREAL FUND MANAGEMENT S.à.r.l., une société régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, agissant en son proper nom mais pour AAREAL, un fonds commun de placement établi sous les lois du Grand Duché de Luxembourg et plus spécifiquement pour AAREAL GERMAN RESIDENTIAL FUND - a fonds sous-jacent d' AAREAL (l'«Associé Unique») en sa capacité d'Associé Unique de GERES INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 118.472 (la «Société»), constituée par acte notarié devant le notaire Henri Hellinckx le 7 Juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Associations, numéro 1930, 13 octobre 2006, page 92.607.

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Société (les «Statuts») et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique détient actuellement toutes les cent vingt-cinq (125) actions représentant le capital social de la Société.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cent Euros (100,- €) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) au montant de douze mille six cents Euros (12.600,- €) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, avec une valeur nominale de cent Euros (100,- €) (la «Nouvelle Part Sociale») souscrite avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt millions neuf cent quatorze mille neuf cents Euros (80.914.900,- €) (la «Prime d'Emission»).

L'Associé Unique décide d'affecter la Prime d'Emission à un compte spécial de réserve non distribuable durant un an à compter de la date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate la souscription des Nouvelles Parts par l'Associé Unique et la libération intégrale de la Nouvelle Part Sociale, ainsi que de la Prime d'Emission par un apport en nature consistant en toutes les parts sociales de AGRF GERMANY, GmbH, une société constituée sous le droit allemand, dont le siège social est à Wiesbaden (Allemagne) (AGRF) détenues par l'Associé Unique.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'Actionnaire Unique en qualité de souscripteur de la Nouvelle Part, ici représentée par Régis Galiotto, précitée, en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée; lequel a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale à être émise par la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, avec une valeur nominale de cent Euros (100,- €), et de la libérer intégralement, ainsi que la prime d'émission d'un montant

de quatre-vingt millions neuf cent quatorze mille neuf cents Euros (80.914.900,- €) par l'apport en nature ci-après décrit, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné lequel l'a expressément reconnu:

Description de l'apport

Une part sociale de AGRF d'un montant nominal de 25.000,- Euros, représentant 100% du capital social d'AGRF, avec des réserves d'un montant total de quatre-vingt millions neuf cent quinze mille Euros (80.915.000,- €) (les «Parts Apportées»).

Par conséquent, les Parts Apportées sont évaluées à quatre-vingt millions neuf cent quinze mille Euros (80.915.000,- €) et l'Associé Unique en sa qualité de souscripteur considère comme prudent de reprendre cette valeur à l'égard de la Société.

Documents établissant la valeur de l'apport en nature

La valeur des Parts Apportées a été calculée et évaluée à la date du 20 décembre 2006 au montant de quatre-vingt millions neuf cent quinze mille Euros (80.915.000,- €), correspondant à la valeur des Parts Apportées (incluant la prime d'émission y attachée), estimée, notamment, sur base des documents suivants qui resteront ci-annexés:

- un rapport d'évaluation de la gérance de la Société en date du 20 décembre 2006 certifiant la valeur des Parts Apportées à la date du 20 décembre 2006;
- une copie des statuts de AGRF en date du 13 septembre 2006;
- une copie du bilan de AGRF en date du 20 décembre 2006.

Réalisation effective de l'apport

L'Actionnaire Unique, apporteur précité, ici représenté comme mentionné ci-dessus, déclare que:

- il a le pouvoir de céder les Parts Apportées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou aucun autre droit en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de demander qu'une quelconque des Parts Apportées à la Société ne lui soit cédées;
- le transfert des Parts Apportées sera effectivement réalisé à la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital de la Société par création et émission de la Nouvelle Part; et
- toutes autres formalités seront réalisées au Grand-Duché de Luxembourg aux fins d'effectuer la cession des Parts Apportées à la Société et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Requête en exonération des droits proportionnels

Considérant que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4.1 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (12.600,- €) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Euros (100,- €) chacune»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante par l'année calendrier.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts concernant le capital social de la Société afin de refléter la résolutions prise ci-dessus, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 7.000,- Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 4, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033459/211/195.

(070028259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Networks Luxembourg 2(e) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.867.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 28 novembre 2006 l'associé unique a décidé:

- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Dr. Horst Heidsieck de son mandat de gérant et CEO de la Société;
- de constater et d'accepter la démission, avec effet au 31 décembre 2006, de M. Werner Paschke de son mandat de gérant et CFO de la Société;
- de nommer M. Dr. Wolfgang Zettel et Dr. Alexander Gehrke en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} janvier 2007, de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais, à partir du 1^{er} janvier 2007, comme suit:

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant

Dr. Alexander Gehrke, né le 16 octobre 1967 à Höchstädt/Danube (Allemagne), avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Gérant

Luxembourg, 7 février 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007033154/260/27.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

TVT Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.311.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 janvier 2007 que:

- Le Conseil d'Administration, vu l'autorisation obtenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 4 juillet 2006 a décidé de nommer Mademoiselle Alexandra Clemens, gérant d'entreprise, demeurant à L-2628 Luxembourg, 106, rue de Trévires, administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22 février 2007.

M. Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2007033986/1142/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06173. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.